



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le 9 mars 2020 à 19 h 30, à la salle Saint-François-Xavier (église), située au 994, rue Principale, à Prévost, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro :	DM-2020-0006
Adresse :	1157, rue du Clos-de-Giron
Lot :	2 226 085 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser une marge latérale droite de 1,55 mètre pour le bâtiment principal au lieu de 2 mètres, tel que prescrit par la réglementation; Cette marge latérale droite réduite s'appliquera seulement au bâtiment principal.
Numéro :	DM-2020-0007
Adresse :	Lot vacant situé sur le chemin de la Montagne
Lot :	2 533 129 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale comportant 3 étages au lieu de 2 étages.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure lors de ladite séance du Conseil municipal du 9 mars 2020.

Donné à Prévost, ce 20^e jour de février 2020.

Caroline Dion, notaire
Greffière